



CYCLE SAI & PSYCHOPATHOLOGIE
2021-2022
Paris

Fiche d'information
et bulletin d'inscription



*Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter
Un entretien est nécessaire avant toute inscription.*

A bientôt.

Alain Bellone

06 35 59 18 88

alainbellone@sophro-analyse.eu



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La psychopathologie par le ressentir



David TISSEYRE

Formateur à Paris sur le cycle "SAI & Psychopathologie"

Psychologue Clinicien à Paris intégrant la psycho-corporalité.
Superviseur et supervisé

[Interview IESA sur Radio Médecine Douce](#)

« La psychopathologie a la «mauvaise réputation» de mettre les personnes dans des cases restrictives. Et si nous l'utilisons au contraire pour aider le praticien à mieux comprendre leur fonctionnement psychique pour les accompagner un mieux- être ? Cette formation a pour objectif d'étudier les fondamentaux de la psychopathologie pour consolider les bases théoriques acquises en formation. Elle propose d'affiner et de perfectionner la pratique de l'étudiant, du diplômé ou du praticien, et ce quelque soit sa discipline. Face à des consultants souffrant de pathologies avérées ou latentes, cette formation vous permettra d' identifier celles qu'il peut accompagner ou pas. Elle aidera également à mieux gérer le contre-transfert et le cadre thérapeutique en fonction des pathologies rencontrées en cabinet. Sans nullement prétendre faire former des experts es psychopathologie (les SA ne sont pas des « cliniciens »), vous vous initierez à une discipline indispensable à toute praticien accompagnant les autres dans l'exploration de leur psyché. Et puisque nous sommes en Sophro-Analyse Intégrative®, cette initiation sera corporelle afin que les concepts puissent être ressentis aux niveaux sensoriels et émotionnels ». David Tisseyre

1/LE PROGRAMME: S'INITIER À LA PSYCHOPATHOLOGIE PAR LE RESSENTIR

Cette formation se compose de 2 à 3 séminaires (selon l'ancienneté de l'étudiant à l'IESA) **de 3 jours à Paris, soit 68 heures de stages.**

= > 3 séminaires pour pour les étudiants IESA avant Avril 2015 ou pour les personnes non SA.

= > 2 séminaires pour pour les étudiants IESA après Avril 2015..

= **NIVEAU 1-Module 1 « NÉVROSES, PSYCHOSES & ÉTATS LIMITES »**

Obligatoire pour les étudiants IESA d'avant Avril 2015.

- Approche des trois structures psychiques : Névrotique, Borderline et Psychotique.
- Analyse des angoisses, de la relation à l'autre et des mécanismes de défenses propre à chacune des structures.
- Mise en corporalité des concepts psychiques
- Cas cliniques.

À noter: vous pouvez également suivre le modules 6 et 8 de la formation SAI#1 abordant « *Stades et exploration de la ligne du temps en mouvement* » et « *Identifier et pacifier un couple intérieur* » (exploration des sous personnalités en 3 parties). Intéressé ? Nous contacter.

= **NIVEAU 2: 2 séminaires de 3 jours** : 1 fois par an à Paris

Module 2: ANGOISSE, DÉPRESSION & NARCISSISME

- Angoisses et dépression
- Problématiques liées à la question de l'attachement et du narcissisme
- Mise en corporalité des concepts psychiques
- Cas cliniques.

Module 3 : STRUCTURES PSYCHIQUES, CONTRE TRANSFERT ET CADRE

- Quel cadre thérapeutique pour accompagner chacun des noyaux névrotique, état-limite et Psychotique ?
- Approfondissement des dynamiques transférentielles et contre-transférentielles en fonction des trois noyaux.
- Stratégie thérapeutique pour accompagner ces différents processus.
- Cas cliniques
- Mise en corporalité et mise en situation.

La formation complète en **Psychopathologie Intégrative** se compose de **3 séminaires de 3 jours à Paris**. Soit **68 heures** de formation. Pour les étudiants ayant fait le niveau SAI1, seulement 2 séminaires pour 42 h de formation.

La participation à cette formation compte pour la validation du diplôme de Praticien Niveau 2 (Maître Praticien). Les étudiants d'avant Avril 2015 doivent valider le 1er séminaire.

2/DÉROULEMENT

Il est préférable de suivre les 3 modules dans l'ordre.

=> les étudiants SAI1 avant Avril 2015 et les personnes hors IESA, doivent suivre le module de niveau 1 et les 2 séminaires du niveau 2.

Module Niveau 1- Névroses Psychoses : 8-9-10 avril 2022 > avec la promotion SAI1-P12

Module Niveau 2-1 - 13-14-15 Mai 2022 : Etats narcissiques et dépressifs

Module Niveau 2-2 - 2-3-4 septembre 2022 :Structures de la personnalité et cadre en SAI.

[- Psychopathologie version 1 module du niveau 1 : 520 €](#)

[- Psychopathologie version 2 modules \(2-1 + 2-2\) : 960€](#)

=> pour tout étudiant SAI1 après Avril 2015 : seulement les deux modules du Niveau 2.

[- Psychopathologie version 3 modules \(1 + 2-1 + 2-2\) : 1440 €](#)

=> les étudiants SAI1 avant Avril 2015 et les personnes hors IESA, doivent suivre le module de niveau 1 et les 2 du niveau 2.

Lieu : Paris 14° Atelier Autrement

[Plus d'infos ? Click](#)



INSCRIPTION FORMATION SAI & PSYCHOPATHOLOGIE

OPTION 1 : MODULE Niveau 1 Névroses, psychoses, états limites 520€

OPTION 2 MODULES 6 JOURS : 960 € TTC

OPTION 3 MODULES 9 JOURS 1440 € TTC

Avant toute inscription, nous vous remercions de nous appeler pour un entretien préalable au 06 35 59 18 88. Merci pour votre confiance, et à bientôt.

1/ OPTION 1 MODULE : Niveau 1-21 heures

520€ TTC

Règlement en 2 fois sans frais : 1 chèque de 180 € d'arrhes encaissé 2 semaines avant la formation et 1 chèques de 340 € encaissés après le module.

2/ OPTION 2 MODULES: 42 heures

960€ TTC

- Pour les étudiants de l'IESA avant la promo d'Avril 2015 et toutes les personnes extérieures.
- **Règlement comptant** : 1 chèque de 450 € d'arrhes encaissé 2 semaines avant la formation et 1 de 450 € encaissé après le module 1.
- **Règlement en 3 fois sans frais** : 1 chèque de 480 € d'arrhes encaissé 2 semaines avant la formation et 2 chèques de 240 € encaissés après chaque module.

3/ OPTION 3 MODULES-68 heures

1440€ TTC

- Formation ouvertes aux Sophro-Analystes (avant 2015) et à tout thérapeute d'une autre discipline.
- **Règlement comptant** : 1 chèque de 480 € d'arrhes encaissé 2 semaines avant la formation et 1 de 900 € encaissé après le module 1.
- **Règlement en 3 fois sans frais** : 1 chèque de 480 € d'arrhes encaissé 2 semaines avant la formation et 2 chèques de 480 € encaissés après chaque module.

4/ CERTIFICAT MÉDICAL

Fournir un certificat médical attestant que vous êtes en de *bonnes conditions physiques et psychiques pour suivre une formation concernant la psyché et impliquant des pratiques corporelles.*

4/ MODE D'EMPLOI

- **Remplissez les 2 pages suivantes.** Pensez à signer également les conditions générales de vente.
- **Choisissez votre option de règlement.**
- **Libellez vos chèques au nom de *Inspirer Expirer Sourire*.** Attention à la datation. N'oubliez pas qu'un chèque n'est pas encaissable au-delà de 1 an après la date d'émission.
- **Joignez la totalité des chèques correspondant à votre fractionnement.** En cas de paiement fractionné, datez vos chèques en partant du mois précédant le début de la formation
- Joignez une **photo d'identité et le certificat médical.**
- Adressez votre dossier à **INSPIRER EXPIRER SOURIRE 311 chemin des Aires Vertes 83340 LES MAYONS**
- **Besoins de précision, d'informations ? merci de nous contacter.**



CONTRAT SAI-PSYCHOPATHOLOGIE - INSPIRER EXPIRER SOURIRE 2021-2022

Contrat de formation à renvoyer en courrier suivi avec les conditions générales- recto verso à l'adresse en bas de page.

Le Stagiaire	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Profession :
Email :	Adresse :
Téléphone :	Code postal & ville:
Banque/ n° chèques	Formation/ Promo ?

SAI & PSYCHOPATHOLOGIE OPTION 3 MODULES/ NIVEAUX 1 & 2

1440 € TTC

Comptant	Faire 2 chèques : un de 480€ d'arrhes encaissé 2 semaines avant le module 1 et 1 chèque de 960 € encaissé après le premier module.	<input type="checkbox"/>
Echéancier 3 fois sans frais	1 chèque de € soit 480 €. d'arrhes encaissé 2 semaines avant le module 1 et 2 chèques de 480 € encaissés après chacun des modules suivants.	<input type="checkbox"/>
Echéancier 5 fois (avec frais)	1 chèque de 480 €. d'arrhes encaissé 2 semaines avant le module 1 et 4 chèques de 240 € encaissés au cours des 4 mois suivants.	<input type="checkbox"/>
PSYCHOPATHO 3 modules	Paris Session Avril à Septembre 2022	<input type="checkbox"/>

SAI & PSYCHOPATHOLOGIE OPTION 2 MODULES : NIVEAU 2

960 € TTC

Comptant	2 chèques : 480€ d'arrhes encaissé 2 semaines avant le module 1 et 1 de 480€ encaissé après le module 1	<input type="checkbox"/>
Echéancier 3 fois sans frais	1 chèque de € soit 480 €. d'arrhes encaissé 2 semaines avant le module 1 et 2 de 240€ encaissés après chacun des modules suivants.	<input type="checkbox"/>
PSYCHOPATHO 2 modules	Paris Session Mai et Septembre 2022	<input type="checkbox"/>

SAI & PSYCHOPATHOLOGIE OPTION 1 MODULE : Module 1 « Névroses psychoses & états-limites"»

520 € TTC

Comptant	Faire 2 chèques : un de 180 € d'arrhes encaissé 2 semaines avant le module 1 et 1 chèque de 340€ encaissé après le module	<input type="checkbox"/>
PSYCHOPATHO 1 module	Paris 14° Session 8-9-10 Avril 2022	<input type="checkbox"/>

Réduction: 10 % de réduction en cas d'inscription simultanée sur une autre formation. Nous contacter.

Sessions: voir les calendriers sur le site. IES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre insuffisant de personnes. Fixé à 10 personnes pour chaque module du cycle. Merci pour votre compréhension;

- « Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de de IES / Institut Européen de Sophro Analyse. Et je joins les conditions générales signées à mon contrat.
- J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Formation : Agenda, Conditions financières et Conditions générales.
- Certificat médical : Compte tenu de la nature de cette formation je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales et je reconnais à L'Institut Européen de Sophro-Analyse le droit de me demander tout justificatif nécessaire concernant cette déclaration dans le cadre de ma certification professionnelle.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire
Faire précéder de la mention « **Lu et approuvé** »
Fait à en 2 exemplaires, le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA
Fait à Solliès-Ville, le



Article 1: Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans le Catalogue de l'Institut Européen de Sophro-Analyse (ou sur son site internet) et ayant valeur d'éléments de contrat sur la nature, la durée et l'objet des actions de formation, les conditions, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités des contrôles des connaissances et la nature de la sanction de la (des) formation(s) qu'il désire suivre ; les références, titres ou diplômes des formateurs.

Article 2 « Objectif de la formation » : à l'exception des stages Expérientiels, le stagiaire reconnaît que cette formation est à but professionnel et n'est pas une thérapie personnelle ou de groupe.

Article 3 « Lieux, dates et programmes des formation » : le lieu du déroulement de la formation est indiqué sur le site Internet de l'Institut et/ou dans le catalogue. Il est confirmé 15 jours avant le début de la formation. Cependant, l'Institut se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et le programme des formations. Le stagiaire est informé au maximum 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation modifiée et en cas de désaccord, il a le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

Article 4 « Règlement Intérieur » : la confirmation de l'inscription à la formation/stage sera adressée après validation du présent contrat. Le règlement intérieur lui sera présenté au début du stage. Une convocation est adressée 15 jours environ avant le début de la formation/stage.

Article 5 « validation des formations professionnelles » : le souscripteur du présent contrat reconnaît s'inscrire à une formation professionnelle dont la validation de la certification est soumise à condition SAI1 Sous réserve que le stagiaire ait suivi la totalité des stages, qu'il ait rempli les conditions de validation mentionnées dans le catalogue, sur le site web et dans le *Guide de l'étudiant* remis en débute formation, et que IES ait reçu la totalité du règlement, il sera délivré au stagiaire à l'issue du Cycle SAI Niveau 1, le Diplôme Européen de Praticien en Sophro-Analyse Intégrative®. Idem pour le niveau 2 et le SOI Niveau 1. A l'issue de la formation en SAI1, SOI1 ou SAI2, l'étudiant dispose d'un an pour valider son diplôme.

Une attestation de formation sera délivrée pour toute action de formation ou stage à la demande du contractant.

Article 6 « Propriété Intellectuelle des supports d'enseignement » : prenant en considération que la totalité de l'enseignement présenté dans le cadre des formations proposées par l'IESA est la propriété de IES, le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les documents écrits et enregistrés autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation dans le cadre de ses études actuelles. Toute reproduction intégrale ou partielle, des cours, supports de cours ou autre, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement écrit de l'Institut Européen de Sophro-Analyse Intégrative®, pendant et après la formation, est donc illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 7 « Délai de rétractation » : conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée à l'organisme de formation. Aucune somme ne pourra alors être réclamée. Si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le programme, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le tarif de la formation est indiqué dans le Catalogue 2017.2018 et sur le site internet.

Article 8 « Tarifs & Paiement des prestations de formation » : les tarifs du présent document sont applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

La réservation d'une place dans une session de formation ou un stage expérientiel, est acquise sous réserve des conditions suivantes :

1. Réception du contrat de formation dûment rempli 2. Réception de la totalité des chèques correspondant à la solution choisie pour chaque formation commandée. 3. Acceptation du dossier par la direction de IES. 4. « Arrhes » : la réservation à certaines formations est soumise au versement d'arrhes. Celles-ci sont remboursées intégralement à J-30 jours, à 50% à J-15 jours. Au-delà, elles sont intégralement encaissées. 5. « Paiement fractionné » : Le fractionnement du paiement entraîne des frais de gestion inclus dans le tarif spécifique au calendrier choisi. Cas de la formation SAI#1: les chèques sont déposés au 2 de chaque mois. Cas des autres formations : les chèques sont encaissés la semaine après le déroulement du module de formation.

Article 9 « Abandon de la formation » : en cas d'abandon, la formation est due dans son intégralité. Si l'abandon de la formation intervient pour des motifs avérés tels que maladie, ou accident, et confirmé par deux certificats médicaux, et par courrier recommandé, les prestations effectivement dispensées sont dues intégralement, celles non-effectuées sont remboursées à hauteur de 50%. L'étudiant est donc redevable de 50% du montant de la partie non effectuée de la formation à la date officielle de l'abandon (date de réception de son courrier RAR).

Article 10 « Garanti ZEN » Cycle SAI#1 Niveau 1: Le stagiaire peut renoncer à la formation à l'issue du premier séminaire du cycle sans aucune pénalité. Le stagiaire devra satisfaire à deux conditions : a) avoir réglé les arrhes correspondants au prix du 1^{er} module. b) avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation au plus tard à la fin de la 3^e journée de formation du 1^{er} module. Passé ce délai, le stagiaire sera considéré dans le cas d'abandon de la formation de l'article 9. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier RAR, le ou les chèques remis à l'inscription lui seront retournés sous 15 jours, déduction faites des 480 € correspondant au prix normal du 1^{er} module.

Article 11 « Défaut de paiement - Chèque sans provision » : tout règlement refusé par l'organisme bancaire du stagiaire fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 € destinée à couvrir les frais bancaires et administratifs sans toutefois se substituer à la somme due ou aux frais et dommages pouvant être réclamés pour non-paiement. Le montant dû devra être réglé sous quinze jours.

Article 12 « Déontologie » : le stagiaire du Cycle SAI#1 qui obtient le diplôme de praticien et qui s'installe pour exercer la sophro-analyse intégrative s'engage à respecter le code déontologique de la profession et notamment à se faire superviser, et souscrire une assurance professionnelle.

Article 13 « Droit à l'image » : le stagiaire autorise par le présent contrat, IES, à utiliser à titre gracieux d'éventuelles photos ou enregistrements vidéo des formations où il est susceptible de figurer.

Article 14 « Communication des coordonnées personnelles » : IES s'interdit d'utiliser les coordonnées personnelles du stagiaire à d'autres fins que son usage propre dans le cadre du fonctionnement de l'IESA/IES. Cependant, le stagiaire accepte que ses coordonnées personnelles soient communiquées à l'ensemble des participants et de l'équipe pédagogique de la (des) formation (s) à laquelle (auxquelles) il est inscrit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art 11-3), il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant.

Article 15 « Connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Contrat de Formation » : les présentes conditions générales peuvent être modifiées par IES et une version actualisé est en permanence consultable en ligne sur le site de l'institut : www.sophro-analyse.eu. En cas de modification, l'institut s'engage à informer le stagiaire. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de ces différentes dispositions ainsi que des conditions d'admission et de validation mentionnées dans le Catalogue et le site internet de l'Institut Européen de Sophro Analyse 2017-2018. Il donne son accord sur toutes ces dispositions.

Article 16 « Attribution de compétence » : en cas de désaccord de l'une des parties sur le présent contrat de formation, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord à l'amiable. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre la Société Inspirer Expirer Sourire EURL et le contractant sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce de Draguignan.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

Faire précéder de la mention « **Lu et approuvé** »

Fait à en 2 exemplaires le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait à Solliès-Ville, le